

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

**SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024
PROCÈS-VERBAL**

Session ordinaire du conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 11 novembre 2024 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Monsieur Jeffrey Bowker, représentant de la municipalité de Newport

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay, monsieur le directeur adjoint de la Sécurité publique Sylvain Dusseault et madame la greffière adjointe Françoise Ruel.

- A) Présences et ouverture de la séance.**
- B) Adoption de l'ordre du jour.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.**
- D) Première période de questions.**
- E) Correspondance.**
- F) Autres sujets.**
 - 1) Fixation de la date et de l'heure des séances régulières du conseil de l'agglomération de Cookshire-Eaton en 2025.
 - 2) Détermination de la date de l'étude et de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027, activités d'agglomération.
 - 3) Pratiques des officiers et pompiers pour l'année 2025 – Offre de formation externe.
 - 4) Assistance administrative spécifique en incendie – Offre de services.
 - 5) Ressources humaines – Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des pompiers.
 - 6) Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

G) Propositions des membres du conseil d'agglomération.

H) Avis de motion.

- 1) *Règlement 368-2024-A décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2025.*

I) Étude et adoption de règlements.

J) Varia.

K) Deuxième période de questions.

L) Ajournement ou levée de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance.

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée du 11 novembre 2024 est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron, qui en fait l'ouverture à 19 h 30.

B) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2024-11-7893-A

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la présente séance du 11 novembre 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

Résolution 2024-11-7894-A

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Première période de questions.

Aucune.

E) Correspondance.

Résolution 2024-11-7895-A

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de déposer aux archives municipales la correspondance du conseil, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) Autres sujets.

- 1) Fixation de la date et de l'heure des séances régulières du conseil de l'agglomération de Cookshire-Eaton en 2025.

Résolution 2024-11-7896-A

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de fixer, selon les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, la date et l'heure des séances ordinaires du conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2025 comme suit :

Date	Heure
12 mai 2025	19 h 30
10 novembre 2025	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Détermination de la date de l'étude et de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027, activités d'agglomération.

Résolution 2024-11-7897-A

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton se réunisse :

- les mardis 3 et 10 décembre 2024 à 15 h 00 respectivement, à l'Hôtel de Ville, pour l'étude à huis clos des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027;
- le lundi 16 décembre 2024 à 19 heures à l'Hôtel de Ville pour l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Pratiques des officiers et pompiers pour l'année 2025 – Offre de formation externe.

Résolution 2024-11-7898-A

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services de monsieur Albert Lemelin, au montant de 7 000 \$ (taxes applicables en sus), conformément à sa soumission datée du 26 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Assistance administrative spécifique en incendie – Offre de services.

Résolution 2024-11-7899-A

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'accepter les services d'assistance administrative spécifique en incendie, tel que recommandé par le directeur adjoint à la Sécurité publique en date du 17 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Ressources humaines – Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des pompiers.

Résolution 2024-11-7900-A

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des pompiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

Résolution 2024-11-7901-A

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE l'Agglomération de Cookshire-Eaton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE l'Agglomération de Cookshire-Eaton a formé un (1) pompier 1 (P1) au cours de l'année 2024 et qu'elle prévoit la formation de quatre (4) pompiers 1 (P1) au cours de la prochaine année, afin de répondre

efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Propositions des membres du conseil d'agglomération.

Aucune.

H) Avis de motion.

- 1) *Règlement 368-2024-A décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2025.*

Résolution 2024-11-7902-A

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2025.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

I) Étude et adoption de règlements.

Aucun.

J) Varia.

Aucun

K) Deuxième période de questions.

Aucune.

L) Ajournement ou levée de la séance.

Résolution 2024-11-7903-A

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe

PROJET